

# REGLEMENT DU CHALLENGE NATIONAL FRANÇAIS SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

V2022

Adopté par la FNSPF	Avril 2017
Révisé par la FNSPF pour la version 2	27 septembre 2017
Révisé par la FNSPF pour la version 3	Janvier 2019
Révisé par la FNSPF pour la version 4	Janvier 2020
Révisé par la FNSPF version 2021	Juin 2021
Révisé par la FNSPF version 2022	Mars 2022

## SOMMAIRE

Préambule .....	2
1) Critères de participation .....	2
2) Equipes .....	3
3) Matériels .....	3
4) Enregistrement.....	4
5) Blessure .....	4
6) Epreuves.....	4
7) Accès zone de manœuvre .....	4
8) Coordinateur et juges.....	5
9) Rentrée dans la compétition .....	5
10) Pénalités .....	5
11) Classement et récompenses .....	6
12) Code de conduite.....	6
13) Approbation du règlement .....	7
14) En savoir plus .....	7

## Préambule

Sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, adhérente à la World Rescue Organisation, est organisé chaque année un challenge national français du secours d'urgence aux personnes par un SDIS, en collaboration avec l'UDSP.

L'objet du présent règlement est de définir les règles de la compétition « challenge national français du secours d'urgence aux personnes ». Ce règlement est conforme aux lignes directrices de l'organisation mondiale (WRO).

Cette compétition permet de qualifier la ou les équipes représentant la France au World Rescue Challenge (WRC). Le niveau de participation de la France est arrêté par la WRO en fonction du niveau d'adhésion en vigueur. Le comité d'organisation associant SDIS et UDSP est garant du respect du présent règlement.

Les objectifs du challenge national français du secours d'urgence aux personnes sont :

- Améliorer et rendre plus efficace la prise en charge des victimes d'accidents et de traumatismes ;
- Créer des liens entre les sapeurs-pompiers français.
- Créer une dynamique de partage sur la prise en charge des victimes ;
  - Mesurer le bien-fondé du bilan primaire et du bilan secondaire de type X-ABCDE au sein du modèle français de sécurité civile ;
- Qualifier la ou les équipes françaises au Trauma challenge international (WRC).

### 1) Critères de participation

**1.1** Les participants doivent être compétents dans le domaine du secours d'urgence aux personnes. Ils doivent être sapeurs-pompiers actifs, volontaires, professionnels ou militaires, y compris membres du service de santé et adhérents à la FNSPF.

**1.2** Une seule équipe est autorisée à participer par département sauf dans le cas où des places disponibles peuvent être proposées. Cette autorisation est obligatoirement délivrée par l'autorité compétente (Directeur départemental du SDIS ou commandant d'unité militaire). Dans un département comprenant un territoire défendu par une unité militaire, les deux entités peuvent être autorisées à participer si les deux conditions suivantes sont bien respectées :

1. L'ensemble des compétiteurs doivent être adhérents de l'UDSP de leur territoire d'activité ;
2. Toutes les demandes d'inscriptions d'équipe doivent transiter et avoir l'accord de l'UDSP et /ou le SDIS de leur territoire d'implantation.

Dans le cas où le nombre d'équipes candidates est supérieur au nombre arrêté par le comité d'organisation, la FNSPF opérera une sélection afin de ne pas dépasser le nombre d'équipes admissibles par l'organisateur.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'équipe du ou des SDIS organisateurs ;
- Les 3 premières équipes de l'année précédente ;
- L'équipe dont le département est retenu comme organisateur du challenge de l'année suivante (n+1) au moment des inscriptions ;
- L'ordre d'inscription des équipes (la date de réception du dossier complet faisant foi).

**1.3** Les participants sont reconnus aptes médicalement par leur structure d'appartenance.

**1.4** La formation au bilan primaire et au bilan secondaire (méthode X-ABCDE) est recommandée mais n'est pas obligatoire.

**1.5** Le dossier d'inscription comprendra :

- l'identité des participants ;
- le nom de l'équipe ;
- l'autorisation de l'autorité compétente ;

- un certificat d'appartenance au corps départemental signé par le chef de corps ;
- une acceptation des conditions juridiques et financières ;
- une fiche d'expression des besoins logistiques ;
- une liste de contacts pour l'hébergement ;
- le programme ;
- une attestation d'adhésion à l'UDSP des participants ;
- Une demande d'autorisation du droit à l'image pour la prise de photos et de vidéos par l'organisateur durant le challenge.

Le dossier d'inscription est réalisé par le comité d'organisation et devra lui être retourné dans un délai défini par l'organisateur. Le paiement est également soumis à une date butoir. En cas de non-paiement, l'inscription est annulée.

## **2) Equipes**

**2.1** Le nombre d'équipes participant au challenge est défini par le comité d'organisation avec validation de la FNSPF. Chaque épreuve est jugée par la même équipe de juges durant l'ensemble du challenge. Il ne peut être inférieur à 10 avec la participation possible d'une ou plusieurs équipes étrangères invitées d'honneur. Néanmoins, les équipes étrangères ne sont pas classées. Le choix de l'accueil d'équipes étrangères est validé par la FNSPF parmi les membres de la WRO pour respecter des principes de réciprocité.

**2.2** Une équipe est composée de 2 membres intervenant en prompt secours :

- un membre sera désigné chef d'équipe secours d'urgence aux personnes (SUAP), il aura le rôle de chef d'équipe. Il devra être à minima équipier SUAP ou infirmier sapeur-pompier.
- l'autre membre de l'équipe sera désigné équipier secours à personne.

Le poste de chef d'équipe SUAP doit être tenu par la même personne durant les deux épreuves.

**2.3** Si au cours de l'épreuve un membre de l'équipe se blesse, il ne peut être remplacé. Les juges examineront la faisabilité des différentes tâches à réaliser.

## **3) Matériels**

**3.1** Tous les membres de l'équipe doivent porter des vêtements de protection individuelle appropriés (tenue utilisée au quotidien pour les interventions secours à personnes).

Les équipements obligatoires sont :

- lunettes de protection ou visière de protection intégrée au casque ;
- gants de travail pour réaliser la protection ;
- casques ;
- chaussures de sécurité.
- 

Des genouillères sont recommandées.

**3.2** Chaque équipe devra apporter ses propres gants à usage unique et 3 masques « haute concentration » et 3 colliers cervicaux (prévoir taille adulte et pédiatrique).

Il est possible dans le cadre de l'esprit d'innovation du challenge de proposer un nouveau matériel à la FNSPF 3 mois avant le challenge. Ce nouveau matériel, une fois validé, sera mis à disposition de toutes les équipes. La demande doit être accompagnée d'un descriptif précis et d'une explication de sa plus-value.

**3.3** A l'issue de la réunion des équipes, le coordinateur du challenge présente aux équipes le matériel. Les matériels nouveaux font l'objet d'une présentation avant leur ajout au parc par l'équipe les ayant proposés.

La composition du matériel est portée à connaissance des équipes dès l'ouverture des inscriptions.

**3.4** Toutes les équipes auront à leur disposition un sac d'intervention contenant le matériel nécessaire pour prendre en charge les victimes ainsi que du matériel d'immobilisation de victime. Ce matériel sera reconditionné après chaque épreuve par du personnel du comité d'organisation.

La composition du sac d'intervention est annexée au présent règlement.

Les bouteilles d'oxygène sont fournies par l'organisation.

#### **4) Enregistrement**

L'équipe est tenue d'assister à la réunion des équipes au cours de laquelle le coordinateur accompagné des juges répondra à l'ensemble des questions concernant l'organisation du challenge de secours à personne.

#### **5) Blessure**

**5.1** Toute blessure pendant l'épreuve doit être signalée, soit pendant ou après l'épreuve. La prise en charge du participant blessé se fera par du personnel du SDIS organisateur, présent sur le site durant la manifestation. L'organisation ne prend pas en charge les accidents consécutifs à la participation au challenge sur le plan assurantiel. Ainsi, les participants doivent être assurés à cet effet.

**5.2** Les juges peuvent être amenés à stopper l'épreuve afin d'évacuer un membre de l'équipe blessé, ce qui mettra fin l'épreuve.

#### **6) Epreuves**

**6.1** Les équipes participantes devront exécuter deux épreuves.

Les deux épreuves sont :

- la « standard » d'une durée de 10 minutes avec une seule victime ;
- la « complexe » d'une durée de 10 minutes avec deux à quatre victimes.

Un témoin ou des témoins accueillent l'équipe et peuvent être associés aux gestes.

Ces deux épreuves seront conformes aux règles de la WRO. Les épreuves du challenge seront précisément détaillées lors de la réunion des équipes.

#### **6.2** Les scénarios

Ils seront préparés et réalisés par le coordinateur et les juges. Ils resteront confidentiels durant tout le challenge. Aucun membre d'une équipe participante ne peut assister à la préparation.

Les scénarios sont tirés au sort lors de la réunion des équipes.

**6.3** Du matériel urbain pédagogique pourra être présent pour crédibiliser les scénarios.

**6.4** Les victimes seront des manœuvrants qui répondront aux questions posées par les secouristes. Les techniques réalisées devront être adaptées au bilan réalisé de la ou des victimes. Deux juges spécialement dédiés à l'évaluation des secouristes apportent les renseignements nécessaires. Les victimes ne sont pas membres d'un SDIS participant, sont secouristes ou issues du milieu médical ou paramédical.

**6.5** Les équipes devront tout mettre en œuvre pour prendre en charge la ou les victimes, en toute sécurité pour les sauveteurs participants et pour la victime.

## **7) Accès à la zone de manoeuvre**

**7.1** La zone de manoeuvre est strictement limitée aux participants, aux juges, à l'équipe logistique et aux personnels de la communication habilités par le comité d'organisation qui doivent porter des EPI (dont équipes FNSPF de communication du web). Le nombre de places en couverture photo/vidéo est normalement limité à 2 personnes, la priorité doit être donnée aux équipes SPF et comité d'organisation. Un contrôleur fera respecter l'accès.

**7.2** Les juges restent maîtres des entrées et sorties.

## **8) Coordinateur et juges**

**8.1** Les juges sont tous formés sous l'égide de la WRO et inscrits sur une liste d'aptitude. Les juges français sont obligatoirement inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée par la FNSPF. Les juges sont désignés par la FNSPF. Chaque année les juges seront en partie renouvelés si possible.

**8.2** Un coordinateur du challenge est désigné par la FNSPF afin de coordonner les scénarios. Il est responsable de l'équipe des juges.

**8.3** Les juges peuvent être amenés à alerter le chef d'équipe SUAP sur un danger en cours. Le chef d'équipe SUAP devra adopter une correction rapide. Les juges peuvent mettre fin à une activité si un danger persiste, un coup de sifflet bref sera alors entendu ou un code préalablement défini.

**8.4** La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de sifflet prolongé.

**8.5** A la fin de l'épreuve, les juges débriefent l'exercice. Il n'y a pas de discussion possible entre les éléments apportés par les juges et les membres de l'équipe. Le débriefing est conçu pour fournir des conseils et axes d'améliorations. Les juges encouragent les équipes pour les prochaines épreuves. La présence du « Manager » de l'équipe lors du débriefing est possible et encouragée afin d'augmenter la prise en compte des remarques.

Toutefois, le manager ne pourra pas échanger ni argumenter avec les juges, il est présent pour recueillir les éléments positifs et les axes d'amélioration proposés.

La décision des juges est souveraine et ne peut être contestée. Les enregistrements vidéo ne sont pas recevables en cas de contestations.

De la même façon, les candidats ne sont pas autorisés à porter sur eux de caméras type « GoPro® » sauf autorisation ou demande expresse du comité d'organisation.

## **9) Rentrée dans la compétition**

**9.1** Les équipes devront se présenter équipées à l'enregistrement, en suivant les horaires indiqués sur le planning. Elles seront accompagnées, isolées jusqu'à leur passage et surveillées. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de l'épreuve.

**9.2** L'utilisation de téléphone portable pendant l'isolement est strictement interdit. Ceux-ci devront être en position éteints. Les téléphones portables sont également prohibés durant les épreuves. L'utilisation d'un appareil provoquerait la disqualification de l'équipe. Le lieu d'isolement ne permet pas de visualiser la préparation de l'épreuve. De la même façon, les montres de type smartwatch ou tous objets connectés permettant à l'équipe de recevoir des informations de l'extérieur, par exemple sur la situation qui est en cours de mise en place, pourra entraîner une pénalité.

**9.3** Le SDIS organisateur et lui seul se réserve le droit de positionner une caméra portative type GoPro sur l'un des membres de l'équipe. Les équipes se verront proposer que chaque équipier soit équipé d'un micro-cravate durant les épreuves afin d'offrir un aspect plus immersif aux spectateurs.

**9.4** Le débriefing avec les juges aura lieu 10 minutes après l'épreuve.

## **10) Pénalités**

**10.1** Tout membre de l'équipe ne respectant pas les règles évoquées ci-dessus, ou jetant le discrédit sur le challenge pourra être pénalisé ou disqualifié. Pendant les épreuves, aucun accompagnant de l'équipe participante ne peut dispenser à haute voix des conseils techniques.

**10.2** Nature des pénalités possibles en fonction de la gravité :

- Rétrogradation d'une place ;
- Rétrogradation à la quatrième place en cas de classement sur podium ;
- Disqualification pour l'épreuve concernée ;
- Disqualification pour challenge N+1.

**10.3** Choix de la pénalité :

Tout comportement répréhensible fait l'objet d'un examen par le coordinateur du challenge, un juge désigné par le coordinateur du challenge d'un département différent de l'équipe, un représentant de l'organisation et le représentant de la FNSPF qui arrêtent une pénalité. Toute décision prise par le coordinateur après avis des juges et du responsable du comité d'organisation sera définitive. Elle fera l'objet d'un compte-rendu motivé à la FNSPF.

Elle est indiquée et expliquée au capitaine de l'équipe qui peut faire valoir ses arguments. La disqualification pour le challenge N+1 ne peut être prise que par la FNSPF après le challenge et après avoir permis au capitaine d'apporter des éléments de compréhension.

## **11) Classement et récompenses**

L'équipe gagnante sera désignée comme suit :

- Chaque évaluation pour chaque type de scénario, standard ou complexe, se traduira par un classement. Par exemple, le score plus élevé au sein de l'épreuve standard, sera classé en premier, ce qui équivaut à 1 point ;
- Le classement général au classement SUAP sera l'addition des deux résultats obtenus aux deux épreuves. Exemple : une équipe termine premier en standard (1 point) et huitième en complexe (8 points), son score total d'équipe sera de 9 points ;
- La meilleure équipe sera désignée par les points de classement combinés les plus bas dans les deux catégories.

Dans le cas où deux équipes seraient à égalité, les points de chaque évaluation de tous les scénarios seront cumulés, le score total le plus élevé sera déclaré gagnant.

Le détail du classement est remis à chaque équipe à la fin de la compétition mais n'est pas communiqué lors de la cérémonie.

Des récompenses seront remises à :

- la 1<sup>ère</sup> équipe au classement général ;
- la 2<sup>ème</sup> au classement général ;
- la 3<sup>ème</sup> au classement général ;
- la meilleure progression par rapport au challenge N-1 (la meilleure progression est mesurée par rapport au nombre de places gagnées comparativement à l'année N-1. En cas d'égalité, l'équipe la mieux classée remporte la récompense) ;
- la meilleure nouvelle équipe.

Les meilleures équipes pourront représenter la France au World Rescue Challenge de l'année suivante conformément au nombre de places octroyées par la WRO.

Les équipes qualifiées doivent, dans un délai d'un mois, décider si elles participent ou non au WRC. Le cas échéant, l'équipe suivante dans le classement est sélectionnée.

Les équipes peuvent participer à un autre challenge au sein de la WRO dans les conditions suivantes :

- Le calendrier est fourni par la FNSPF ;
- Les équipes présentent leurs candidatures à réception du calendrier ;
- La FNSPF valide toute participation en lien avec le représentant WRO du pays hôte ;
- Le choix est réalisé à l'aide du classement du précédent challenge national français ;
- Les équipes ayant participé au WRC ne sont pas prioritaires.

## **12) Code de conduite**

**12.1** Un fair-play et un bon esprit sont attendus de tous les participants, de leurs accompagnants au cours de l'évaluation et en tant que spectateurs. Une bonne conduite est attendue lors de l'usage des réseaux sociaux.

**12.2** Tous les participants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les infrastructures.

Les challenges nationaux de secours à personnes sont un véritable lieu d'échanges permettant de faire progresser nos compétences en la matière.

**12.3** Les participants respectent strictement les protocoles sanitaires pendant et en dehors de la compétition.

## **13) Approbation du règlement**

L'équipe de secouristes doit lire et approuver le règlement au moment de l'inscription.

## **14) En savoir plus**

Vous trouverez ci-dessous les liens pour plus d'informations :

- The World Rescue Organisation (WRO) : <http://www.wrescue.org>
- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)